

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Emplois Aidés : Avenant n°2 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017 modifiant l'objectif d'entrée en Contrat Unique d'Insertion non marchand liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Etat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2017, relative aux dispositifs d'aide à l'insertion fixant les engagements du Département et de l'Etat, joint en annexe au rapport.

A l'unanimité
Abstention du groupe Communiste et Partenaires

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**